



Déclaration liminaire CHSCT

séance du 15 décembre 2020

représentante : Isabelle Lahlou

Monsieur le directeur,

Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT,

La crise sanitaire a durablement bouleversé les pratiques professionnelles de tous les personnels dans les services centraux de l'AEFE comme dans le réseau. Elle a entraîné une **forte surcharge de travail**, un apprentissage à marche forcée de nouvelles méthodes et de nouvelles organisations du travail. Les agent-es des services centraux de l'AEFE ont été très sollicité-es pour accomplir leurs missions et fournir en sus une aide au réseau. Les personnels n'ont pas failli, bien au contraire, face à l'ampleur de la tâche. Le Sgen-CFDT les en remercie. Ils en payent le prix fort en matière de stress et de fatigue tout comme les personnels du réseau.

Pour les personnels du réseau, nous comptons sur l'Agence et particulièrement la Direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation (DEOF) pour alléger substantiellement leur charge de travail. **Les modalités des formations doivent évoluer.** En effet, pour partie prévues en asynchrone, elles se tiennent au final sur le temps libre des agent-es et alourdissent ainsi un temps de travail déjà excessif. Pour 2021, le Sgen-CFDT demande que ces formations soient en totalité sur le temps réel de travail des agent-es, afin de ne pas occasionner de fatigue supplémentaire.

Dans le contexte actuel, **le développement d'une politique de santé et de prévention des risques au travail parait, plus que jamais, indispensable.** De fait, l'enquête de Santé publique France auprès d'agent-es public-ques, met en évidence la hausse de la consommation de 20 à 30 % de substances psychoactives. Elle est due, pour 75 % des répondant-es, aux conditions de travail depuis le 1^{er} confinement. Ainsi, la nécessité d'une démarche volontariste de prévention collective des risques psychosociaux s'amplifie dans tous les établissements et services. Le DUERP en constitue un outil de diagnostic privilégié et doit faire l'objet d'une attention particulière.

La crise, la dégradation des conditions de travail et de l'état de santé ont été le lot quotidien de bon nombre de personnels. Beaucoup d'espoirs se portent sur l'année 2021. Le Sgen-CFDT félicite sincèrement l'Agence de la construction d'une charte du télétravail, de la possibilité de recourir au télétravail en établissement lorsque les tâches sont éligibles et de la mise en œuvre d'un plan d'action égalité professionnelle. Ces avancées significatives constituent de formidables opportunités de repenser, collectivement, en profondeur l'organisation du travail au profit de la santé et du bien-être des salariés. En parallèle, tous les signes, mêmes minimes, comme l'octroi d'une prime pour le matériel, seraient les bienvenus pour remonter le moral des agents l'année prochaine.